

Ref. : 8971227

Duree :
4 jours - 28 heures

Tarif :
Tarif HT : 2150 €
Tarif coll. terr. HT : 1950 €

Code Dokelio : 51061

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS

Gérer la passation et l'exécution de ses marchés en prévenant tout risque

La réglementation relative aux marchés publics ne cesse d'évoluer. Le Code de la commande publique, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 bouleversent encore aujourd'hui les règles de passation et d'exécution. Il convient de bien connaître les règles applicables et de faire le point sur les évolutions réglementaires et jurisprudentielles pour sécuriser vos marchés publics.

OBJECTIFS

Identifier la réglementation applicable aux marchés publics et ses évolutions
Préparer, passer et exécuter un marché en toute sécurité
Organiser la sélectionner des candidatures et des offres

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

- Responsables et chargés des contrats et achats publics
- Entreprises privées souhaitant conclure des marchés avec les acheteurs publics
- Toute personne souhaitant acquérir les règles indispensables à la passation et à l'exécution des marchés publics

PRÉREQUIS

Être confronté aux marchés publics dans sa pratique

COMPÉTENCES ACQUISES

Passer et exécuter en toute sécurité vos procédures de marchés publics

PROGRAMME

Réglementation générale des marchés publics

Cerner le nouveau contexte réglementaire et européen

Définir la notion de marché public

- La différence avec les autres contrats : subventions, concessions

Délimiter le champ d'application de l'ordonnance et de son décret d'application

- Les pouvoirs adjudicateurs visés par le CMP
- Les types d'achats soumis à l'ordonnance et ceux exclus

Apprécier le rôle des CCAG

Déterminer les éléments essentiels de refonte des règles

Exprimer son besoin par le pouvoir adjudicateur

Déterminer préalablement et précisément le besoin

- Le recours obligatoire à l'allotissement

- La technique du sourçage
- L'expression du besoin, le cahier des charges fonctionnel et les labels

Définir les différentes formes d'achats

- Le groupement de commandes, la centrale d'achats et les accords-cadres

Évaluer le besoin pour la détermination des seuils

- La notion d'opérations de travaux
- Les prestations homogènes de fournitures et services
- La nomenclature européenne CPV
- La gestion des "petits lots" et le cas des "macro-lots"

Exercice d'application : estimation du besoin et appréciation des seuils

Identifier les étapes d'une procédure de passation

Déterminer les procédures de passation

- Les marchés à procédure adaptée, l'appel d'offres ouvert ou restreint, les différents cas de marchés négociés, l'élargissement du recours au dialogue compétitif
- La procédure concurrentielle avec négociation

Élaborer et rédiger les pièces contractuelles

- L'acte d'engagement et les pièces complémentaires de prix (BPU, DPGF...)
- Les cahiers des charges, les CCAG, le CCAP et le CCTP

Publier et mettre en concurrence

Analyser les candidatures et les offres

- Le DUME électronique : la simplification des dossiers de candidature
- Les informations demandées au titre de la candidature et la question des niveaux minima de capacité
- La limitation du chiffre d'affaire de l'entreprise candidate
- La détermination des critères de choix des offres
- L'élimination des offres anormalement basses et des offres irrégulières
- La possibilité de proposer des variantes en dehors de l'offre de base

Attribuer le marché

- La notification du marché
- Les obligations d'information aux candidats non retenus

Exercice d'application : la détermination de critères de choix, leur pondération et l'analyse des candidatures et des offres

Exécuter un marché public

- Les prix et leur régime de variation
- Le fonctionnement par ordre de service ou par bons de commande
- Les modifications en cours de marché : l'encadrement des avenants et la décision de poursuivre

Exercice d'application : modification en cours d'exécution

- Les règles applicables au contrôle des prestations

Exercice d'application : délais de validation ou de rejet des prestations

- Les garanties applicables
- Le panorama des recours contentieux possibles

Vidéo : Pourquoi sourcer et benchmarker son marché public ?

Vidéo : Comment choisir la forme de son marché public ?

Vidéo : Quelles obligations respecter pour un marché public de faible montant ?

Option Classe Virtuelle - Retours d'expérience post-formation

Tarif HT : 125€

Durée : 90 mn, de 11h à 12h30



INTERVENANTS

Christophe
RODIN
Juriste marchés publics/acheteur
VILLE DE MONTREUIL

LIEUX ET DATES :

Paris

13 mai au 07 sept. 2020
13 mai au 07 sept. 2020
06 oct. au 23 nov. 2020
15 déc. 2020 au 08 mars
2021

Lyon

13 mai au 07 sept. 2020
06 oct. au 23 nov. 2020

